



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
en exercice : 27
nombre de votants : 19
nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, LE TROIS JUILLET, A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 27 Juin 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MASSAUX, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Christian MASSAUX, Maire

Robert LAHAYE, Claudine LAULAGNET, Christine PAPI, Jean-Pierre VAN GEERSDAËLE, Eloïse THÉRÉSINE, Philippe KELLNER, Christian LAMOUR, Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, André SAROUILLE, Emmanuelle MAILLOT, Laurence PELTIER, Jean-Philippe LEBAILLIF, Annie FUENTES, Stéphanie GUILBERT, Alexis CHAMEREAU, Fabien LORTHIOIS, Corinne GEINDREAU, Bruno CHALLIER, Franceline LEGRAND

Pouvoirs : Emmanuelle ZAREMBA (*pouvoir à Mr LAMOUR*) - Laurent LENAIN (*pouvoir à Mr KELLNER*)

Excusés : Marilyn CZEKAJ - Guy MONNOYEUR

Absent : Grégory GALLAND

Secrétaire de séance : Emmanuelle MAILLOT

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2019-27 Concours aux associations 2019

Conformément à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget sachant que pour les seules subventions qui ne sont pas assorties de conditions d'octroi, l'individualisation au budget des crédits par bénéficiaire vaut décision d'attribution.

Toutefois, dans le but d'harmoniser les modalités d'attribution, il vous est proposé de prendre une délibération pour l'ensemble des subventions.

Il est précisé que le versement des subventions est soumis à l'obligation de produire l'ensemble des pièces demandées dans le dossier de demande de subvention.

L'association doit obligatoirement fournir, au minimum, le compte rendu de l'assemblée générale annuelle ordinaire, les derniers comptes financiers approuvés par l'assemblée générale et le budget prévisionnel.

En ce qui concerne les subventions d'équipement ou d'aide à l'emploi, il conviendra de fournir les documents financiers attestant la réalisation du projet subventionné ou des salaires versés.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces dispositions ainsi que sur le tableau ci-dessous synthétisant les concours aux associations 2019.



Concours aux associations 2019
ASSOCIATIONS VERNOLIENNES

	Subvention 2019	Acompte 2019	Solde à verser
AEVH	3 305,00 €	2 205,00 €	1 100,00 €
AFR - Familles Rurales	270,00 €	162,00 €	108,00 €
ALATE	2 365,00 €	1 605,00 €	760,00 €
Amicale des Pêcheurs de Verneuil-en-Halatte	2 970,00 €	1 494,00 €	1 476,00 €
AS Verneuil	3 640,00 €	2 379,00 €	1 261,00 €
AST Verneuil	1 225,00 €	714,00 €	511,00 €
Amis du Vieux Verneuil	2 500,00 €	1 404,00 €	1 096,00 €
CHORALE "Le Chœur des Aulnes"	2 060,00 €	1 224,00 €	836,00 €
CLUB DE L'AMITIE	695,00 €	528,00 €	167,00 €
COMITE DE JUMELAGE	3 300,00 €	1 836,00 €	1 464,00 €
COMITE DES FETES	1 890,00 €	909,00 €	981,00 €
Comité d'Œuvres Sociales	9 800,00 €	6 480,00 €	3 320,00 €
Club Cyclo Touriste et Pédestre	1 460,00 €	849,00 €	611,00 €
Club Léo Lagrange	5 795,00 €	3 861,00 €	1 934,00 €
Ecole de Musique	6 510,00 €	3 822,00 €	2 688,00 €
JARDINS FAMILIAUX	335,00 €	225,00 €	110,00 €
KARATE-DO SHOTOKAN	1 200,00 €	771,00 €	429,00 €
KRAV MAGA VERNEUIL	1 300,00 €	240,00 €	1 060,00 €
OSI	1 200,00 €	1 200,00 €	0,00 €
TOVH	3 470,00 €	1 884,00 €	1 586,00 €
<i>UNAPEI Centre de l'Oise</i>	110,00 €	0,00 €	110,00 €
UNC	2 355,00 €	1 296,00 €	1 059,00 €
U.N.R.P.A.	2 130,00 €	1 449,00 €	681,00 €
Vélo club Verneuil	575,00 €	339,00 €	236,00 €
Verneuil Sporting Club Judo	1 570,00 €	936,00 €	634,00 €
T O T A L I – Subventions	62 030,00 €	37 812,00 €	24 218,00 €

ASSOCIATIONS AUTRES	TOTAL Subventions Autres
<i>Amicale des donneurs de sang</i>	155,00 €
<i>Association des Handicapés Physiques</i>	155,00 €
<i>Association Mucoviscidose</i>	55,00 €
<i>Association Myopathes</i>	55,00 €
<i>Association paralysés de France</i>	55,00 €
<i>Association Sportive Handicapés de Creil</i>	110,00 €
<i>Ligue contre le Cancer</i>	70,00 €
<i>Secours populaire</i>	70,00 €
<i>Prévention routière</i>	110,00 €
<i>Sapeurs pompiers</i>	231,00 €
<i>Sauveteurs de l'Oise</i>	1 485,00 €
<i>Secours Catholique</i>	66,00 €
TOTAL II - Subventions	2 617,00 €
TOTAL GENERAL I+II	64 647,00 €

Après avis favorable de la commission des finances du 26 juin 2019,

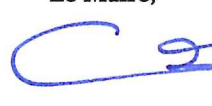
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions 2019 aux associations concernées selon le tableau ci-dessus annexé.

Mmes LAULAGNET – PELTIER
Mrs KELLNER – LENAIN - LORTHIOIS
Ne prenant pas part au vote

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 04 juillet 2019

Le Maire,


Christian MASSAUX

